

# FOLIE EXTRAORDINAIRE & FOLIE ORDINAIRE

---

JEAN-CLAUDE MALEVAL

« Tout le monde est fou, indique Lacan, c'est-à-dire délirant<sup>1</sup> » ; n'est-il pas cependant possible de distinguer des modalités différentes de délire ? Un détour par la folie à deux semble permettre un abord privilégié de cette question. La folie à deux est un tableau psychiatrique décrit pour la première fois, en 1871, par Legrand du Saulle. Il y distingue un personnage actif, influent, et un personnage passif qui subit les idées délirantes. « Dans tous les cas de véritable délire communiqué, écrit-il, et alors que les deux malades sont en traitement, le médecin peut remarquer que l'un domine l'autre, que celui-ci n'est que l'écho de celui-là, que le premier est intelligent et que le second est moins bien doué. Une inégalité frappante les sépare à l'état sain, une inégalité non moins frappante va les distinguer à l'état pathologique. L'un est le persécuté actif, l'autre le persécuté passif. Isolez-les, traitez-les, faites qu'ils ne se voient ni ne s'écrivent, le premier fera tous les jours un pas vers l'incurabilité, le second marchera résolument vers la guérison<sup>2</sup>. » Et Clérambault renchérit : « Entre ces deux sujets existe toujours une *ligne de démarcation* infranchissable. L'un est fou au sens social et légal du terme, l'autre ne l'est pas<sup>3</sup>. »

La folie à deux est le plus souvent une folie communiquée qu'une folie simultanée. En cette dernière, deux sujets présentent des idées délirantes de manière indépendante avec influence réciproque des délires. Les idées délirantes deviennent alors identiques ou très proches. Lacan s'est très tôt intéressé à l'une et à l'autre. Dès 1931, il publie en collaboration avec Claude et Migault un article intitulé « Folies simultanées », qui diffère de la doctrine classique des folies à deux, dans laquelle les auteurs insistent sur la contagion mentale. En l'occurrence, il s'agit de deux délires presque